
III. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN COLOMBIE

Prévenez l'ambassade du Canada et demandez-lui conseil

Si vous prévoyez un voyage d'affaires en Colombie, faites-le savoir longtemps à l'avance à la division commerciale de l'ambassade du Canada, par courrier aérien (trois semaines au minimum) ou par télex. Donnez toutes les précisions possibles sur l'objet de votre visite, les produits en question et les arrangements à prendre. Muni de ces informations, le personnel chargé des affaires commerciales se fera un plaisir d'établir un projet d'itinéraire ainsi que de prendre des rendez-vous et d'autres dispositions qui vous permettront de faire le meilleur usage du temps dont vous disposerez. Vous pouvez aussi vous mettre en rapport avec la Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud, au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

Comme cela a déjà été mentionné, il est souvent nécessaire de se déplacer à l'extérieur de Bogotá; il faut donc prévoir du temps pour cela. Un séjour minimal de trois jours à Bogotá est indispensable.

Périodes propices

Presque toutes les saisons conviennent, selon la région où l'on se rend. Il faut se souvenir que le climat varie considérablement avec l'altitude. Les périodes à éviter sont celle de la mi-décembre à la mi-janvier et celle de la Semaine sainte, durant lesquelles beaucoup de Colombiens prennent des vacances. Bogotá ne célèbre pas le carnaval, mais c'est le cas dans d'autres villes, particulièrement à Baranquilla. Il est conseillé aux visiteurs de consulter la liste des fêtes officielles, étant donné que nombre de gens d'affaires prennent une longue fin de semaine lorsque ces fêtes tombent les premiers ou les derniers jours ouvrables de la semaine.